



## Droit de passage sur terrain pour sépulture

-----  
Par nartist

Bonjour,

Resident en Corse, j'ai du récemment acquérir 40m<sup>2</sup> de terrain pour y construire un caveau afin d'y inhumer mon fils victime d'un accident, ( le cimetiére communal étant saturé).

Ce lopin de terre jouxte ,en surplomb, le cimetiére communal, et est mitoyen sur les 3 autres cotés d'autres lopins de terre (ou caveaux) de meme nature. L'acte de vente notarié ne précise rien quant à l'éventualité d'un droit de passage afin d'accéder au terrain non batit, mitoyen du mien qui sera donc enclavé.

Question: existe t il une disposition juridique imposant un tel droit..?